

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 25 mai 2011

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 25 mai 2011 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

2011ko maiatzaren 25an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.

Présents / Hor zirenak : MM. **CARDON - DUCASSOU – ETCHEPARE - ETCHEVERRY - GOÑI – HARISPOUROU - IRIQUIN - ITURBURUA – LACO – LASSAU-GARAT - LURO - URRUTY .**

Absents excusés / Barkatuak : MM. **BORDA - DARQUY – MACHICOTE-POEYDESSUS - SAINT-PIERRE - TEILLERIE jaun andereak.**

A donné procuration / Ahaloreak eman duena : Mme **MACHICOTE-POEYDESSUS anderea.**

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA Jauna**

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Aitzineko bilkuraren bilduma onartua izanez geroz, kontseiluak segidan emanak diren deliberoak hartu ditu :

1 – Communauté de Communes « Errobi » : modification n° 5 des statuts

Le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 21 avril 2011, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Errobi a validé la modification n°5 de ses statuts relative à l'extension des compétences communautaires.

Cet élargissement des compétences porte sur l'accueil des gens du voyage dont la problématique concerne l'ensemble du périmètre intercommunal, notamment à l'occasion des grands passages estivaux. Ainsi, la compétence optionnelle « politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées » sera complétée comme suit :

- création, aménagement et gestion des équipements d'accueil des gens du voyage dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental

Le Maire indique que la Communauté de Communes devrait aménager prochainement une aire de grand passage sur la Commune d'USTARITZ et précise que les élus cherchent des terrains dits « familiaux » pour accueillir les familles actuellement basées à ITXASSOU à la Z.A. « Errobi ». Jean-Paul IRIQUIN précise que cet espace pourra ainsi à terme retrouver une vocation économique.

2 – Marché de travaux : avenants

Le Maire précise que les travaux de construction de la crèche avancent et dans le cadre du déroulement de ce chantier il propose à l'assemblée quelques modifications qui auront une incidence sur le prix du marché de travaux.

Bien que ces incidences sur le montant global du marché soient mineures, il est nécessaire que le

Conseil autorise ces dépassements.

Il s'agit :

1/ d'une modification sur le lot « électricité » : les responsables à venir de la crèche ont opté pour la mise en place, dans le cadre de la surveillance des enfants, d'un système de microphones dans les chambres. Cette modification entraîne un surcoût HT de 3 937,50 €

2/ d'une modification du lot « terrassements - VRD » : à la suite du déplacement de l'Agorespace il apparaît judicieux de mettre à profit l'espace dégagé pour redimensionner le parking. Surcoût : 5 340,00 € HT.

Le Maire est autorisé à signer ces avenants.

Par ailleurs Anita DUCASSOU, présidente de l'Association « Lekuonean », souhaite rendre compte de l'avancement des dossiers dont l'association a la gestion et notamment le recrutement de la personne responsable de la structure.

Le premier appel à candidatures s'étant révélé infructueux, une nouvelle offre d'emploi a été lancée en date du 19 mai 2011. Le (la) candidat(e) doit répondre à un profil précis à savoir : être titulaire du diplôme d'état de puériculteur (trice) et compter 3 ans d'expérience professionnelle.

L'offre d'emploi est en ligne sur le site de la mairie « itxassou.fr ».

3 – Budget : décision modificative n° 1

Le Maire indique que la commune est destinataire d'une information du Trésor Public selon laquelle et en application d'une note ministérielle les dépenses portant sur les travaux d'enfouissement des réseaux doivent être réglées en fonctionnement et non plus en investissement.

De fait le Maire indique qu'il est nécessaire par le biais d'une modification budgétaire de « transférer » les 120 000 € portés en investissement en section de fonctionnement.

Adopté.

4 – Schéma départemental de coopération intercommunale

Chaque élu a été destinataire d'un document préparé par les services de la Préfecture et informant les Communes du projet visant à initier un nouveau schéma de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la préparation de ce nouveau schéma le Préfet propose :

1°) l'intégration dans les six ans de l'ensemble de la Communauté de communes Errobi dans l'Agglomération Côte Basque Adour,

2°) la suppression de syndicats et le transfert de leurs compétences vers la Communauté de communes,

3°) la prise de compétences techniques par la Communauté de communes aussitôt déléguées aux syndicats existants regroupés.

Le Conseil après en avoir débattu décide :

1°) le maintien de la Communauté de communes Errobi dans sa configuration actuelle, et s'oppose à son intégration à court ou moyen terme dans l'Agglomération Côte Basque-Adour.

2°) la fusion des syndicats existants au sein de la Communauté de communes Errobi ainsi que la procédure de représentation/substitution à moyen terme de la Communauté de communes au sein de certains Syndicats à caractère technique.

5 – Renouvellement contrat de travail pour un emploi à la bibliothèque

Le Maire indique que le contrat de travail de Nanou, responsable de la bibliothèque, arrive à échéance le 30 mai 2011.

Il propose, compte tenu du fonctionnement de ce service et de l'emploi de Nanou dans le cadre de l'organisation d'activités de loisirs en direction des enfants notamment, de renouveler ce contrat pour une durée de 2 ans.

Le Conseil est favorable et charge le maire de reconduire le contrat de travail sur les mêmes bases à savoir : 30 heures hebdomadaires.

6 – Espace d'évocation du village « ATEKA »

Le Maire indique que cet espace a été créé il y a maintenant cinq ans et qu'il est souhaitable de faire un point du fonctionnement de cet équipement.

Il invite Marie-José ETCHEPARE, Claudine LASSAU-GARAT et Anita DUCASSOU à rendre compte de « l'état des lieux » qu'elles ont aujourd'hui dressé.

Il ressort de l'intérêt dans un premier temps de s'attacher les services d'une entreprise locale quant à la maintenance des équipements « son et lumière ». L'entreprise MUSIC OLHA est préconisée.

Par ailleurs et quant aux dispositifs développés dans cet espace il est proposé de mener une enquête auprès du public quant à sa perception du lieu, ses attentes... Un formulaire, distribué aux élus, va être largement diffusé pour identifier les besoins d'évolution d'ATEKA.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- **Cimetière** : la commission en charge de cette question va se réunir le mardi 31 mai pour étudier les possibilités de mettre à disposition des concessions dans l'ancien cimetière, proposer le montant de ces concessions et enfin formaliser la création d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir.
- **Stationnement au Pas-de-Roland** : le Maire est saisi pour un problème récurrent de stationnement à proximité immédiate du restaurant MAGIS. Le Conseil est d'avis via la mise en place d'une convention pour occupation du domaine public de déterminer des emplacements pour l'usage exclusif du restaurant.
Le Maire va initier une rencontre sur le terrain avec les restaurateurs et le responsable des services techniques.
- **Parking « Harretchea »** : Jean-Michel GOÑI informe le Conseil qu'une pré-réception des travaux est planifiée pour le vendredi 27 mai. Le Maire indique qu'il convient désormais de mettre en place les signalisations réglementaires après quoi il prendra un arrêté municipal interdisant le stationnement dans la rue et rappelant que la vitesse y est limitée à 30 km/h. A ce sujet des élus soulèvent la possibilité de mettre en place des moyens de ralentir la vitesse sur cet axe tels que ralentisseurs ou « chicanes ». Au terme du débat il est indiqué que la rue restera en l'état mais que le radar dit « pédagogique » sera installé pour sensibiliser les automobilistes.
Par ailleurs, le Conseil s'accorde sur la très bonne intégration de cette aire de stationnement et sa réussite esthétiquement parlant.
- **Giratoire RD 918** : le Maire informe l'assemblée que les travaux de construction de ce rond-point ont pris beaucoup de retard sur le calendrier prévisionnel. Toutefois il semblerait que la situation évolue, une réunion technique de l'ensemble des services et collectivités concernés étant programmée pour le 31 mai 2011 dans les bureaux de l'Agence Départementale de Cambo.

– **Les travaux à prévoir :**

- Jean-Michel GOÑI indique qu'il est nécessaire d'intervenir sur l'accès à la route d'Agerria en veillant à corriger les profils qui apparaissent réellement problématiques (Claudine LASSAU GARAT confirme).
- La Commune va étudier la réalisation de stationnements sur le terrain libre disposé à proximité immédiate d'Errementa

– **Informations**

Jean-Paul ITURBURUA interroge sur l'avancement du dossier relatif à la régularisation cadastrale à intervenir entre les Communes d'ESPELETTE et d'ITXASSOU au départ de la route de Gerasto. Les documents d'arpentage sont dressés, les actes notariés sont à venir.

Le Maire communique les statistiques relatives aux « visites » du nouveau site internet de la Commune : il invite les élus à prendre connaissance du document dans son entier
A titre indicatif, depuis le 5 février et à ce-jour 22 563 personnes se sont connectées et 98 244 pages ont été visitées.

Cheminement du Pas-de-Roland : Jean-Paul IRIQUIN indique que la commission en charge de ce dossier s'est réunie le 23 mai 2011. Il rend compte de l'avant-projet relatif à la réalisation d'une aire de stationnement ; cet avant-projet sera soumis au propriétaire du terrain concerné par les cessions nécessaires.

Avant de lever la séance, le Maire informe que dans le cadre de l'élection des délégués en vue des sénatoriales le Conseil Municipal doit être convoqué le 17 juin 2011.